

Mutuelle santé communale

Mutuelle Just

Grâce au partenariat établi avec la Mutuelle Just, tous les Raphaëlois peuvent désormais souscrire à la mutuelle communale. Cette démarche a pour objectif de permettre aux habitants de profiter d'une offre de complémentaire santé, spécialement négociée. Seuls les raphaëlois pourront adhérer à cette mutuelle communale. Les personnes dont la seule présence sur la commune est liée à leur travail ne pourront pas être éligibles à cette offre.

Qu'est-ce que la mutuelle communale ?

Ce dispositif permet de favoriser un meilleur accès à la prévention en termes de santé et de soins et de veiller au pouvoir d'achat des Raphaëlois. Cette mutuelle communale complète la prise en charge de la Sécurité sociale, avec des prestations équivalentes aux contrats individuels classiques et des tarifs adaptés aux besoins et aux budgets de chacun.

Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire qui comprend 5 niveaux de garanties et un accès aux soins sans condition d'âge ou de ressources. La Ville ne participe pas au financement du coût de cette mutuelle.

Comment s'informer et souscrire ?

Vous avez des questions ou souhaitez en savoir plus sur les avantages offerts par ce dispositif de mutuelle communale ? Les conseillers de la Mutuelle Just sont d'ores et déjà à votre disposition pour vous renseigner et vous fournir une étude personnalisée :

- en ligne sur le site just.fr,
- ou par téléphone au 0 809 546 000 (service gratuit + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Quand se déroulent les permanences ?

Les permanences de la Mutuelle Just seront mises en place à compter du 22 janvier 2024 aux lieux suivants :

- Lundi
Bureau municipal de Valescure : 9h00-12h00 / 13h30-17h00
- Mardi
Centre Communal d'Action Sociale : 9h00-12h00 / 13h30-17h00
- Mercredi
Bureau municipal d'Agay : 9h00-12h00
Centre Communal d'Action Sociale : 13h30-17h00
- Jeudi
Bureau municipal de Boulouris : 9h00-12h00
Centre Communal d'Action Sociale : 13h30-17h00
- Vendredi
Espace d'Activités de l'Aspé - Bât D2 : 9h00-12h00 / 13h30-17h00